

Prix Vedrarias 2016 de Composition Musicale

REGLEMENT

1 - Dans le désir de soutenir et encourager la création musicale ainsi que de contribuer à sa diffusion, la ville de Verrières-le-Buisson, organise un concours de composition dénommé : **Prix Vedrarias de Composition Musicale**. Son cadre d'expression est la musique de chambre. La formation instrumentale est redéfinie à chaque édition.

2 - Le Prix Vedrarias de Composition Musicale se décline en trois étapes successives :

- La sélection à huis-clos par le jury de trois œuvres en vue de leur interprétation lors de la finale.
- La finale publique avec l'interprétation par l'ensemble partenaire de l'édition des œuvres sélectionnées suivie de la remise des Prix du Jury et du Public.
- Le concert de clôture incluant les œuvres primées, initiant ainsi leur diffusion.

3 – Dans la perspective du centenaire de la mort de Claude Debussy en 2018, le Prix Vedrarias a choisi de consacrer les éditions 2016 à 2018 à concrétiser la partie inaboutie du projet de *Six Sonates pour divers instruments* entamé en 1914, en proposant la formation instrumentale des Sonates 4, 5 et 6 restées au simple état de projet. Le concours limite le lien avec le projet de Debussy à la définition de la formation instrumentale qu'il a lui-même définie à cette époque. Pour l'édition 2016, c'est le

Trio hautbois, cor, clavecin.

Le langage, la forme et le style de l'œuvre sont libres. L'œuvre peut se diviser en plusieurs parties. Aucune allusion, citation ou autre de Debussy n'est attendue (mais compte tenu de la circonstance est admissible dans la limite du droit de la propriété intellectuelle). La proposition consiste à donner vie à cette formation instrumentale imaginée par Debussy, ses timbres, ses spécificités, comment un tel alliage peut inspirer, motiver un créateur d'aujourd'hui dans son langage propre, inclure cette proposition dans son projet personnel de compositeur. Le jury appréciera la capacité du candidat à savoir exploiter les ressources propres à chaque instrument et dans la rencontre en trio, structurer sa pensée, faire preuve d'originalité, de créativité, de cohérence.

4– Précisions techniques sur l'instrumentation :

Pour le clavecin utilisé

- clavecin à 2 claviers
- étendue Fa -1 à Fa 5
- 2 jeux de 8'
- 1 jeu de 4'
-

Pour le hautbois : il pourra être fait usage du cor anglais ou du hautbois d'amour au cours de la pièce, le hautbois demeurant l'instrument principal.

Pour le cor : sourdines usuelles

Pour toute demande très spécifique de modes de jeu, accessoires inhabituels, etc. prière d'adresser les demandes d'info par courriel au site du concours qui transmettra aux interprètes partenaires de l'édition 2016, réponse dans les meilleurs délais.

5 - La durée de l'œuvre est limitée entre **8 et 9 minutes**. En deçà ou au-delà de cette durée le jury exclura l'œuvre de la compétition.

6 - Le concours est ouvert aux compositeurs de toute nationalité sans limite d'âge ni de résidence. Le droit d'inscription est de 20 €. Quel que soit le lieu de résidence (France ou étranger), l'organisateur ne peut prendre en charge les frais d'acheminement du candidat.

7 - Le candidat ne peut présenter qu'une seule œuvre. Celle-ci doit être originale, inédite et ne jamais avoir été jouée. Tout arrangement d'œuvres existantes est rigoureusement interdit. Tant qu'elle est en lice, l'œuvre présentée doit être libre de droit (TV, radio, commande ...) et non encore éditée à la date du concours.

8 – La participation au concours sera précédée d'une inscription administrative destinée à faciliter l'organisation du concours, elle devra être adressée entre le **1er octobre et, au plus tard, le 25 novembre minuit** à l'adresse du concours figurant en page 2. Cet envoi postal comprendra le formulaire d'inscription dûment complété accompagné d'un CV et du règlement des droits d'inscription. Par cette inscription le candidat s'engage à adresser sa partition selon les modalités exposées au § 9.

9 - Le candidat fera parvenir, par tout moyen à sa convenance avant le **mercredi 25 novembre à minuit** à l'adresse du concours figurant en page 2, sa partition dans **une version réalisée au moyen d'un logiciel d'édition musicale** (2 exemplaires). Si cela fait partie de la démarche compositionnelle du candidat, le jury souhaite voir jointe une copie de la **version « originale » manuscrite** (1 exemplaire).

Il est recommandé de joindre à l'envoi un support audio, type fichier mp3. Les partitions ne seront pas restituées. Le compositeur accompagnera sa partition d'un texte anonyme de présentation de son œuvre.

10 - Afin de préserver l'anonymat, le candidat ne mentionnera que le titre de l'œuvre et sa durée en tête de la partition elle-même. L'organisateur y apposera le numéro d'identification attribué par tirage au sort après la date limite de réception figurant au § 9.

11 - Les candidats retenus pour la finale en seront informés le **7 décembre 2015**. Ils devront fournir le matériel complet (un exemplaire de chaque partie séparée), rigoureusement conforme à la partition déposée pour le 1^{er} tour, avant le **15 décembre 2015**. Ils seront ensuite mis en relation avec les interprètes pour un suivi du travail puis conviés à une répétition de travail sur leur œuvre.

12 - Lors de la finale publique le **7 février 2016 à 17h**, les trois œuvres retenues dans chaque catégorie seront interprétées par l'ensemble partenaire du concours 2016 dans un ordre tiré au sort quelques jours avant. La finale publique sera enregistrée à seule fin d'archive sonore pour le concours ainsi que pour les lauréats qui recevront ultérieurement une copie de leur œuvre sur CD.

13 - Les récompenses décernées seront :

Le Prix Vedrarias du Jury d'une valeur de 700 euros et la programmation au concert de clôture.

Le Prix Vedrarias du Public d'une valeur de 400 euros et la programmation au concert de clôture.

14 - Le jury se réserve le droit, le cas échéant, de ne pas décerner l'intégralité des prix.

15 - Le lauréat du Prix du Jury ne pourra participer aux éditions suivantes du concours. Il sera dorénavant convié comme membre du jury d'une future édition.

16 - L'œuvre primée devra porter la mention «**Prix Vedrarias du Jury et/ou du Public 2016 de Composition Musicale**» pour toute diffusion sous quelque forme que ce soit.

CALENDRIER DE L'EDITION 2016

- **du 1^{er} octobre au 25 novembre 2015 minuit** : réception du dossier d'inscription (fiche de renseignement et droit d'inscription)
- **25 novembre 2015 minuit** : date limite de réception des partitions, quel que soit le mode d'acheminement, à l'adresse suivante :

PRIX VEDRARIAS 2016 DE COMPOSITION MUSICALE
B. 35 Hôtel de Ville Place Charles de Gaulle
91370 Verrières-le-Buisson

- **début décembre 2015** : sélection anonyme par le jury, à huis clos, des trois œuvres.
- **7 décembre 2015** : communication aux candidats des résultats de la sélection du jury.
- **15 décembre 2015** : limite de réception des matériels destinés aux interprètes.
- **Dimanche 7 février 2016 à 17h** *Moulin de Grais, Rue du Lavoir* : Finale publique avec interprétation des œuvres finalistes. Après la délibération du jury et le vote du public à bulletin secret, il sera procédé à la remise des prix aux lauréats.
- **Vendredi 18 mars 2016** (date sous réserve) *Eglise Notre-Dame de l'Assomption, Place de l'Eglise* : Concert de clôture de l'ensemble partenaire incluant la programmation des Prix du Jury et du Public 2015.

Pour tout renseignement:
contact@vedrarias-musique.org